

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D56-2016

Séance du 23 juin 2016 – Convocation du 14 juin 2016

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE, Guillemette DEBORDE par Marine MATHEY, Myriam MARMONIER par Christine PERRIN ESSERTAISE, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH par Andrée MANGUELIN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	26

**Objet : Château de Vimy, autorisation de dépôt de permis de construire avant acquisition définitive**

Par délibération du 25 février 2016, le Conseil Municipal a désigné le groupement constitué par la société Pierres et Patrimoines, les architectes Philippe Couteau et Pierre Vermoet, les sociétés COGECI et ISB ainsi que l'économiste Jean-Paul Rose comme lauréat de l'appel à projets "cession en vue de la réhabilitation et de la reconversion du château de Vimy". Madame le Maire a été ainsi autorisée à procéder aux démarches nécessaires à l'élaboration du compromis de vente. Ces démarches sont actuellement en cours, elles intègrent notamment la levée officielle du legs Guimet, grevant la propriété d'une partie du bâtiment, par le biais d'une procédure judiciaire ; l'audience étant fixée au mois d'octobre 2016.

Compte-tenu des délais imposés par ces procédures et de l'intérêt de la commune que les travaux de réhabilitation soient entamés dès que possible, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le groupement lauréat de l'appel à projets à déposer un permis de construire préalablement à la signature de l'acquisition définitive. Il est entendu que les travaux ne débiteront qu'après le transfert effectif de propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent VIVO et Patrick RACHAS)

- OÙ l'exposé de Monsieur l'Adjoint Délégué et après en avoir délibéré,
- VU les délibérations des 25 février 1999, 27 juin 2013, 22 octobre 2015 et 25 février et 26 mai 2016
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R423-1,
- CONSIDÉRANT que les délais imposés dans la procédure de cession des parcelles référencées au cadastre sous les numéros AB 245, AB 246, AB 248, AB 249, AB 250, AB 251 et AB 442.
- **AUTORISE le groupement constitué par la société Pierres et Patrimoines, les architectes Philippe Couteau et Pierre Vermoet, les sociétés COGECI et ISB ainsi que l'économiste Jean-Paul Rose, lauréat de l'appel à projets "cession en vue de la réhabilitation et de la reconversion du château de Vimy", ou toute personne habilitée par ce dernier pour ce faire, à déposer le permis de construire relatif à ce projet avant la cession à intervenir par la commune de Neuville-sur-Saône au groupement susmentionné.**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/06/2016

- Publication ou affichage le 30/06/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)

